



PH2 Immo



146 ave des Corsaires, Centre commercial La Choze 17000 La Rochelle
Tél. 05 17 26 10 41
Email : agence@ph2immobilier.fr

HONORAIRES

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

- 10% SUR LE MONTANT DE LA VENTE INFERIEUR OU EGAL A 50 000 € avec un minimum de 3000 € d'honoraires
- 9% SUR LE MONTANT DE LA VENTE COMPRISE ENTRE 50 000 et 60 000 €
- 8% SUR LE MONTANT DE LA VENTE COMPRISE ENTRE 60 000 et 80 000 €
- 7% SUR LE MONTANT DE LA VENTE COMPRISE ENTRE 80 000 et 150 000 €
- 6,5 % SUR LE MONTANT DE LA VENTE COMPRISE ENTRE 150 000 et 170 000 €
- 6% SUR LE MONTANT DE LA VENTE COMPRISE ENTRE 170 000 et 200 000 €
- 5,8% SUR LE MONTANT DE LA VENTE COMPRISE ENTRE 200 000 et 250 000 €
- 5,5% SUR LE MONTANT DE LA VENTE COMPRISE ENTRE 250 000 et 270 000 €
- 5,2% SUR LE MONTANT DE LA VENTE COMPRISE ENTRE 270 000 et 300 000 €
- 5% SUR LE MONTANT DE LA VENTE COMPRISE ENTRE 300 000 et 350 000 €
- 4,7% SUR LE MONTANT DE LA VENTE COMPRISE ENTRE 350 000 et 400 000 €
- 4% AU DELA DE 400 000 €

HONORAIRES TRANSACTION A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR

GERANCE

HONORAIRES GERANCE : 8% DES SOMMES ENCAISSEES A LA CHARGE DU BAILLEUR

HONORAIRES LOCATION, à charge moitié locataire et moitié bailleur :

- HONORAIRES DE VISITES, DE CONSTITUTION DU DOSSIER LOCATAIRE ET DE REDACTION DU BAIL : 10€/m² habitable
- HONORAIRES DE REALISATION DE L'ETAT DES LIEUX : 3€/m² habitable

SYNDIC

GESTION COURANTE : de 144 € 156 € TTC PAR LOT

HONORAIRES POUR PRESTATIONS PARTICULIERES : BAREME A DISPOSITION A L'AGENCE. IMMEUBLES de 2 à 7 LOTS : FORFAIT MINIMUM 1200 € TTC.

Le coût des prestations suivantes est imputable au seul copropriétaire concerné et non au syndicat des copropriétaires qui ne peut être tenu d'aucune somme à ce titre :

PRESTATIONS	DÉTAILS	TARIFICATION PRATIQUÉE
Frais de recouvrement (art. 10-1 a de la loi du 10 juillet 1965)	Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception ;	25,00 €
	Relance après mise en demeure ;	15,00 €
	Conclusion d'un protocole d'accord par acte sous seing privé ;	85,00 €
	Frais de constitution d'hypothèque ;	85,00 €
	Frais de mainlevée d'hypothèque ;	85,00 €
	Dépôt d'une requête en injonction de payer ;	130,00 €
	Constitution du dossier transmis à l'auxiliaire de justice (uniquement en cas de diligences exceptionnelles) ;	130,00 €
	Suivi du dossier transmis à l'avocat (uniquement en cas de diligences exceptionnelles).	130,00 €
Frais et honoraires liés aux mutations	Établissement de l'état daté ;	380,00 €
	Opposition sur mutation (article 20 I de la loi du 10 juillet 1965)	90,00 €
	Délivrance du certificat prévu à l'article 20 II de la loi du 10 juillet 1965	10,00 €
Frais de délivrance des documents sur support papier (art. 33 du décret du 17 mars 1967 et R. 134-3 du code de la construction et de l'habitation)	Délivrance d'une copie du carnet d'entretien ;	30,00 €
	Délivrance d'une copie des diagnostics techniques ;	30,00 €
	Délivrance des informations nécessaires à la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique individuel mentionnées à l'article R. 134-3 du code de la construction et de l'habitation ;	85,00 €
	Délivrance au copropriétaire d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait de procès-verbal d'assemblée générale ainsi que des copies et annexes (hors notification effectuée en application de l'article 18 du décret du 17 mars 1967).	80,00 €
Frais et honoraires liés aux fournitures de documents dans le cadre d'un compromis de vente	Règlement de copropriété, état descriptif de division, diagnostics immobiliers	30,00 €/document
	Actes modifiant le règlement de copropriété et l'état descriptif de division	20,00 €
	PV des assemblées générales des trois dernières années	20,00 €
	Attestation de situation comptable du vendeur	30,00 €
	Montant des charges courantes et hors budget des 2 derniers exercices	20,00 €
	Etat global des impayés de charges au sein du syndicat et de la dette vis-à-vis des fournisseurs (Annexe 1 comptable de l'exercice clôturé)	20,00 €
	Questionnaire préalable à la vente	80,00 €
	Option envoi postal de ces documents	50,00 €

TOUS NOS HONORAIRES S'ENTENDENT T.V.A. INCLUSE